



EXTRAIT
Du registre des décisions du bureau de la Communauté

DB 2023-023 : Marchés APN 2023

Le 16 mars 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 15 mars 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Alfred VISMARA et Bernard VAQUIE.

EXCUSES : Jacques GALY, Christian SOULA et Mohammed EL HABCHI.

Objet du Marché : Entretien et balisage des sentiers de randonnées pédestres, VTT et pêche no-kill
Marché public à bons de commande passé en procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Lot 1/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire d'Axat

Lot 2/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Pays de Sault

Lot 3/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire de Quillan

Lot 4/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire du Chalabrais

Lot 5/ Balisage des sentiers VTT

Lot 6/ Entretien des sentiers de pêche no kill et aires d'accueil attenantes

Lot 7/ Balisage des sentiers de randonnée pédestre

Lot 8 / Aménagements et travaux

Durée du marché : 8 mois

Date limite de réception des offres : 04/03/2023 à 12 h

Date d'ouverture des plis : 06/03/2023

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 5

Entreprise	Lots concernés
Arboriste Elagueur (Julien PICOT) – 11 140 Ste COLOMBE s/ GUETTE	Lots 2, 5, 6 et 7
Le Jardinier (Denis MOULIN) – 11 190 MONTAZEL	Lots 3, 5, 7 et 8
SARL Bois et Via – 30 960 LES MAGES	Lots 5 et 7
Alain PAZZAGLIA – 11 140 GINCLA	Lot 1
ACTIFOREST – 11 260 ESPERAZA	Tous les lots

Jugement des offres

Les critères annoncés dans le règlement de consultation pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Coût global TTC : 50%

Selon la formule : prix le plus bas / prix de l'offre x 50 = note sur 50

2- Valeur technique au regard du mémoire présenté : 50%

Dont moyens et modes d'intervention, mesures environnementales et communication



En application de l'article R2113-1 du Code de la commande publique, et compte tenu de la nécessité de réaliser l'ensemble des prestations sur une même période donnée en amont de la saison touristique, le nombre de lots pouvant être attribué à un même opérateur est limité à 3, afin de garantir des conditions d'exécution optimales.

Ainsi, après élimination des offres jugées irrégulières, inappropriées ou inacceptables, les lots sont attribués selon les modalités suivantes :

1. Attribution des lots n'ayant fait l'objet que d'une candidature unique, quel que soit le nombre de lots qui pourrait être attribué à un même candidat ;
2. Attribution des lots restants par ordre décroissant d'écart de notes avec le candidat ayant présenté la deuxième meilleure offre, et jusqu'à 3 lots maximum sur l'ensemble du marché pour un même candidat.

L'analyse des offres, dont le rapport est présenté au Bureau, a permis d'en établir le classement.

Récapitulatif des attributaires proposés :

Lot	Attributaire	Montant TTC
Lot 1/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire d'Axat	Alain PAZZAGLIA	7 140,00 €
Lot 2/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Pays de Sault	Arboriste Elagueur	6 397,50 €
Lot 3/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire de Quillan	ACTIFOREST	6 867,00 €
Lot 4/ Entretien des sentiers de randonnée pédestre – Territoire du Chalabrais	ACTIFOREST	2 938,50 €
Lot 5/ Balisage des sentiers VTT	Arboriste Elagueur	7 011,00 €
Lot 6/ Entretien des sentiers de pêche no kill et aires d'accueil attenantes	Arboriste Elagueur	4 800,00 €
Lot 7/ Balisage des sentiers de randonnée pédestre	Le Jardinier	5 658,00 €
Lot 8/ Aménagements et travaux	ACTIFOREST	2 688,00 €
TOTAL Marché		43 500,00 €

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2123-1, R.2152-1 et R.2162-1 à 2162-6,

Vu la délibération DC 2020-047 du Conseil portant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu l'avis de la Commission MAPA en date du 14/03/2023,

Vu l'analyse des offres présentée au rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les lots 1 à 8 du marché conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres, pour un montant de 43 500,00 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution du marché.

Ainsi délibéré à Quillan, le 16 mars 2023

Transmis au représentant de l'Etat, le 17.03.2023
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 17.03.2023



Pour extrait conforme